



Généralités

La FECH exécute sur mandat les prestations de gestion du Stud-book pour les fédérations des races suivantes :

- Fédération Suisse des Haflinger (FSH)
- ZAM Anglo-Arabs et Croisés d'Arabs (ZAM) (depuis le 16.04.2011, intégration à la FECH)
- Association Suisse d'élevage du Cheval Pinto (ASCP).

Elle est responsable de l'organisation et du déroulement des procédures administratives y relatives.

Base

- Ordonnance sur l'élevage des animaux du 07.12.1998 (Etat le 01.01.2008)
- Statuts, programme d'élevage et règlement du Stud-book, règlements et décisions de :
 - la Fédération d'élevage du cheval de sport CH (FECH)
 - l'Association Suisse des Haflinger (FSH)
 - l'Association d'élevage des races Arabes croisées (ZAM)
 - Association Suisse d'élevage du Cheval Pinto (ASCP)

But

- Identification correcte et conforme au but d'élevage, appréciation des animaux présentés
- Assurance du déroulement sans difficulté ni panne des concours
- Information optimale aux éleveurs
- Eviter des charges administratives inutiles aux éleveurs et aux syndicats/associations par une utilisation optimale des possibilités informatiques à disposition
- Favoriser une étroite collaboration entre les syndicats/organisateur de concours et les fédérations de races.

Tâches

La tenue correcte du Stud-book, selon les normes internationales, incombe à la **gérance de la FECH**. Elle est responsable de l'enregistrement, du traitement et de la publication des données ainsi que de l'établissement des papiers d'identification nécessaires. Pour ce faire, elle respecte les prescriptions et les décisions des fédérations de race. Elle exécute lesdites décisions tout en favorisant le bien de l'élevage. La FECH respecte le principe de la protection des données et s'efforce de fournir des prestations rationnelles, avantageuses et optimales.

Les secrétaires de concours de la FECH sont les représentants officiels lors des concours et, en tant que personnes neutres, responsables de la liquidation des affaires administratives.

Les experts sont élus par les fédérations de races correspondantes et engagés séparément pour chaque race. Les experts apprécient individuellement les chevaux présentés conformément au but d'élevage en vigueur. Ils respectent également les décisions des fédérations de race. Ils sont en outre tenus de prendre part aux cours de perfectionnement prévus.

Les experts cantonaux sont délégués par les cantons et soutiennent les experts dans leur travail.

Les syndicats/associations soutiennent du mieux possible le Service du Stud-book en ce qui concerne l'administration de la tenue du Stud-book et organisent les concours et les places d'identification centrales pour les éleveurs. En particulier, ils se chargent de l'organisation d'une place de travail clôturée et d'une protection contre les intempéries pour les experts et le secrétaire de concours. (Exp. Poser une tente pour se retrouver)

L'éleveur/propriétaire est responsable de l'exactitude des données inscrites sur les cartes de poulain ainsi que sur tous les autres documents qu'il aura remplis et envoyés auparavant, respectivement qu'il aura conservés. Il doit contrôler l'exactitude des données inscrites sur tous les papiers que la gérance, respectivement le syndicat, lui remet. Les éventuelles erreurs doivent être immédiatement communiquées à la gérance. Une correction à la main par l'éleveur/propriétaire n'est pas autorisée.

Est considéré comme éleveur du poulain le propriétaire de la jument lors de la mise bas, sauf indication contraire.

L'éleveur/propriétaire paie, dans les délais, les frais nécessaires.

(Voir aussi „Répartition des tâches lors des concours “).

Identification

Pour chaque cheval présenté pour l'appréciation, le papier d'identification original doit être présenté pour contrôle au secrétaire de concours. Sans ce document, aucune appréciation ne peut être faite.

Les poulains sont identifiés sous la mère uniquement par le secrétaire de concours (inscription du signalement):

- si la carte de poulain correctement remplie et signée peut être remise au secrétaire de concours et
- si la confirmation d'enregistrement sur la banque de données centrales pour équidés est disponible (www.agate.ch).
- si le papier d'identification original de la mère du poulain est présenté lors du concours.

Exception : Pour les poulains dont la mère a péri entre la naissance et le concours, une confirmation de la relation du poulain avec la mère, ainsi que la mort de cette dernière doit être établie par le vétérinaire traitant.

L'identification du poulain sous la mère sans appréciation peut être fait sur toutes les places de concours, indépendamment de la race.

En cas de doute de l'exactitude de l'ascendance donnée ou si une identification irréprochable n'est pas possible, une confirmation de l'origine sera ordonnée. Dépendant de la raison, respectivement du résultat de l'examen d'origine, les frais sont à la charge du propriétaire du cheval ou de l'organisation de race.

Identification à domicile (concerne seulement les chevaux de la FECH)

L'identification des poulains à domicile est possible pour les poulains Demi-Sang. Les éleveurs doivent s'annoncer directement auprès des secrétaires de concours de leur région. Ceux-ci sont eux-mêmes responsables de la coordination de leur engagement (voir Bulletin 6/2011).

Délai d'inscription pour l'identification à domicile : 31.10.2011

Marquage avec la puce

Les poulains nés à partir du 01.01.2011 doivent être marqués avec une puce par un vétérinaire. Le marquage avec la puce et l'identification peuvent être fait à des moments et des lieux séparés.

Marquage au feu (concerne uniquement les chevaux enregistrés dans le registre de la FECH)

Tous les poulains dès l'année de naissance 1998 seront marqués de la croix suisse au fer sur la cuisse gauche. Les syndicats peuvent également brûler les équidés mais sur la cuisse **droite**. Les chevaux plus âgés (nés avant 1998) ont également la possibilité d'être brûlés. Seuls les chevaux **sans marque** sur la cuisse gauche seront marqués. Le marquage est effectué seulement sur présentation du papier d'identification original et sera noté sur celui-ci.

La FECH nomme les responsables de marquage, lesquels effectueront le marquage des poulains sur les places de concours de la FECH.

Papiers d'identification

Ils sont un acte justifiant l'origine et la performance d'un cheval et ne peuvent être établis **qu'une seule fois**. Ils ne sont valables qu'avec le sceau et la signature de la direction du Stud-book. Ils suivent le cheval et restent en possession de la Fédération. Les documents doivent être traités et conservés confidentiellement.

La carte de poulain sert à identifier le poulain (inscription du signalement) dans le courant de l'année de sa naissance. Cette carte **ne remplace pas** le certificat d'origine, respectivement la carte d'identité. Toutes les cartes de poulains seront envoyées directement après le concours par le secrétaire à la gérance. Les papiers d'identification définitifs des poulains seront envoyés au syndicat, respectivement à l'éleveur, au max. 8 semaines après le concours. **Attention ! Aucune copie certifiée ne sera envoyée !**

Le certificat d'origine sera établi après réception de l'original de la carte de poulain. Un poulain reçoit un certificat d'origine si le père et la mère sont inscrits dans la catégorie Stud-Book dans l'année de sa naissance, respectivement étaient inscrits au moment de la saillie.

Couleur des certificats d'origine avec les logos respectifs :

Fédération d'élevage du cheval de sport CH (FECH)

Demi-Sang	x	Demi-Sang	rose
Demi-Sang	x	Pur sang anglais/Anglo-arabes	rose
Produits du registre des croisements (Annexe II)			bleu clair
Produits des sections anglo-arabes et croisés arabe (Annexe III)			bleu clair

Fédération Suisse des Haflinger (FSH)

Haflinger	x	Haflinger	vert
-----------	---	-----------	------

Association Suisse d'élevage du Cheval Pinto (ASCP)

Toutes les sections			bleu clair
---------------------	--	--	------------

Un poulain reçoit une **carte d'identité** si le père et la mère sont au moins inscrits dans la catégorie "Registre", au plus tard lors de sa naissance, respectivement au moment de la saillie.

La carte d'identité est blanche.

Le passeport pour équidés sert de document d'accompagnement du cheval. Il contient toutes les informations essentielles concernant son origine, ses performances, son état de santé et d'hygiène.

Lors de l'émission du passeport, le papier d'identification définitif y est intégré. A partir du 01.01.2011 l'émission du passeport pour équidés est **obligatoire**. Il sera émis plus que des passeports pour chevaux adultes (export ; signalement graphique et verbal). Le passeport doit rester avec le cheval.

L'acte de propriété sert de confirmation de propriété pour un cheval. Il reste chez le propriétaire. En cas de changement, il sera transmis au nouveau propriétaire. Dans ce cas, l'ancien et le nouveau propriétaire, tout comme le service du stud-book doivent confirmer par une signature la validité du changement. Pour les poulains nés après le 01.01.2011, un acte de propriété sera automatiquement émis. Pour les chevaux nés avant le 31.12.2010, un acte de propriété pour être commandé en cas de besoin..

Appréciation / inscription des juments (Races : Cheval de Sport CH, Haflinger)

Seuls les chevaux qui sont clairement identifiés seront jugés.

Tous les chevaux présentés sont jugés en principe au minimum **sur leur type, leur conformation et leurs allures** selon le but d'élevage de la race. L'échelle des notes de 1 à 9 est utilisée à cet effet. Les notes sont enregistrées dans le livre généalogique. Suivant les instructions des fédérations de races, les notes seront inscrites sur les papiers d'identifications et / ou sur les feuilles d'appréciation.

- FECH* - pas d'inscription sur les papiers d'identification ; transmission de la feuille d'appréciation
- FSH* - Introduction sur les papiers d'identification ; pas de feuille d'appréciation
- ASCP* - Introduction sur les papiers d'identification ; transmission de la feuille d'appréciation

Tous les chevaux âgés de 3 ans et plus qui n'ont jamais été mesurés le seront en cm à la **hauteur du garrot** par le secrétaire de concours. La hauteur sera inscrite sur le papier d'identification.

Des chevaux soupçonnés d'être atteints de l'eczéma d'été seront distingués par une remarque sur le papier d'identification. Le propriétaire du cheval doit apporter dans les 10 jours qui suivent le concours, la contre preuve au moyen d'un certificat vétérinaire établi par la Clinique universitaire de Berne. Le papier d'identification de l'animal concerné reste à la gérance jusqu'à ce que l'affaire soit définitivement éclaircie.

Les nouvelles inscriptions de juments à l'élevage ne sont possibles que sur les places de concours de la race concernée. Le papier d'identification original et les documents officiels confirmant les performances propres et celles de la parenté seront transmis à la gérance par le secrétaire de concours. Le propriétaire de la jument reçoit une facture selon le tarif de la fédération de race. Après réception du paiement des frais d'inscription, les documents seront renvoyés au propriétaire.

Exception : l'inscription de juments Haflinger ne peut se faire qu'à l'occasion du Concours central qui a lieu au printemps.

La qualification des poulains pour un des championnats de poulains est possible seulement sur les places de concours des races spécifiques (p.ex. Cheval de Sport CH).

Les autres principaux points concernant l'appréciation et la catégorisation sont notés sur les feuilles pour chaque race.

Description linéaire

Les chevaux âgés de 3 ans et plus, qui n'ont pas pris part au test en terrain (sans inscription du test sur le papier d'identification) font l'office d'une description linéaire.

Frais

Les tarifs des fédérations de races sont les suivants (relevé):

	Haflinger FSH	Demi-Sang FECH
<i>Certificat d'origine</i>	CHF 50.-	CHF 100.-
<i>Carte d'identité</i>	CHF 50.-	CHF 200.-
<i>Carte d'identité de croisement</i>	--	CHF 200.-
<i>Papier d'identité Annexe III (ZAM)</i>	--	CHF 100.-
<i>Duplicata des papiers d'identification</i>	CHF 150.-	CHF 300.-
<i>Nouvelle inscription d'une jument à l'élevage</i>	CHF 200.- Jument Stud-book avec papier d'identification FSH	CHF 100.- Jument CH Stud-book
	CHF 300.- Jument Stud-book sans papier d'identification FSH	CHF 300.- Jument importée Stud-book
	CHF 500.- Jument Stud-book sans papier d'identification FSH	CHF 500.- Registre
	CHF 500.- Registre	CHF 500.- Registre des croisements
<i>Frais pour les concours (Facturation à l'organisateur du concours)</i>	--	CHF 400.- demi-jour
	--	CHF 700.- journée entière
<i>Identification à domicile</i>	--	CHF 150.- supplémentaire
	--	CHF 50.- suppl. dès le 2ème poulain du même propriétaire
<i>Permis de saillie individuelle</i>	CHF 100.- par jument	CHF 300.- par jument
<i>Contrôle de l'ascendance</i>	CHF 40.- par recherche	
<i>Passeport adulte complet par la FECH obligatoire (signalement graphique et verbal)</i>	CHF 80.-	CHF 80.- poulains et chevaux sans passeport poulain
	CHF 80.-	CHF 40.- chevaux avec passeport poulain
<i>Passeport adulte avec identification à la ferme</i>	CHF 100.-	sFr. 100.-
<i>Passeport adulte, identification externe (vétérinaire)</i>	CHF 60.-	sFr. 60.-

L'identification et l'établissement de passeport pour les chevaux d'autres races sont possibles selon un tarif spécial.

Moyens légaux

Sur demande orale du propriétaire, les experts de concours réexaminent leur décision en lieu et place d'une nouvelle appréciation. Les conditions de la fédération de race font foi.

Au besoin, le secrétaire de concours délivre les formulaires nécessaires sur lesquels la voie juridique est mentionnée.

Partenaire de discussion en cas de problèmes et questions

FECH / Gérance

Les Longs Prés / CP 125

1580 Avenches

Tél.: 026 676 63 40 ou 026 676 63 35

Fax.: 026 676 63 45

e-mail : info@swisshorse.ch

Fédération d'élevage du Cheval de sport CH



Paul Schmalz
Président



Anja Lüth
Service du Stud-book

Annexes diverses

Avenches, 06.06.11